

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
QUATRE-VINGT-SEIZIÈME CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE

TENUE LE 22 JUIN 2016
10 h 30

SALLE BERNARD LAMARRE
(Siège de l'Ordre)

Membres du Comité exécutif :

M ^{me}	Kathy Baig, ing.	présidente
M.	Jean-François M. Proulx, ing.	premier vice-président
M ^{me}	Anne Baril, ing.	vice-présidente
M.	Roger Dufresne, ing.	vice-président
M.	Roland Larochelle	administrateur nommé par l'OPO

Administrateurs :

M.	Paul Emile Barbeau, ing. (jusqu'à 16h25)	M ^{mes}	Françoise Lange, ing.
MM	Robert Blanchette (jusqu'à 17h25)		Pascale Lapointe, ing. (jusqu'à 12h00)
	Charles Bombardier, ing. (jusqu'à 15h20)		Sophie Larivière-Mantha, ing.
	Eric Bordeleau, ing.	MM	Alexandre Marcoux, ing. (jusqu'à 18h00)
M ^{me}	Lise Casgrain		Vincent Ouellette, ing.
MM	Louis Champagne, ing. (jusqu'à 15h30)		Gaston Plante, ing.
	Mathieu Cléroux, ing.	M ^{mes}	Christelle Proulx, ing.
	Roger Dufresne, ing.		Louise Quesnel, ing. (jusqu'à 18h00)
	Robert Fournier, ing.	M.	Richard Talbot

ABSENCES

M^{me} Sandra Gwozdz, ing.
M. Michel Noël, ing.

La Secrétaire de l'Ordre et
directrice des Affaires juridiques (intérim)

M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Jusqu'à 15h30

Directeur général

M. Chantal Michaud, ing.

Le Secrétaire adjoint (intérim)

Me Elie Sawaya, avocat

À compter de 15h30

Stagiaire en droit

Samy Abdennebi

LOI SUR LES INGÉNIEURS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE le plan d'action préliminaire qui lui est déposé ce jour.

ÉLECTIONS PAR COOPTATION POUR LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Résolution

ATTENDU QUE le poste d'administrateur pour la région électorale de l'Outaouais est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit combler cette vacance au moyen d'une élection par cooptation ;

ATTENDU QUE l'article 49 du *Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec* (« le Règlement ») prévoit que cette élection se tient au scrutin secret des administrateurs élus;

ATTENDU QUE le Règlement ne prévoit pas de modalités particulières entourant cette élection;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de conserver la procédure de cooptation prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, abrogé en janvier 2016 en attendant que le Comité sur la gouvernance élabore une nouvelle procédure de cooptation et la soumette à l'adoption du Conseil (CDA-2015-253);

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE

DE PROCÉDER à la cooptation d'un administrateur pour la région de l'Outaouais suivant la procédure contenue aux articles 43 à 46 du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec* abrogé en janvier 2016;

DE TENIR l'élection par cooptation lors du Conseil d'administration du 25 août 2016.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Résolution

ATTENDU QUE dans le cadre de ses travaux, le Comité de gouvernance a élaboré un projet de politique sur le traitement des plaintes, dont le processus est détaillé dans un diagramme en annexe à la politique;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 10 juin 2016, le Comité de gouvernance a pris connaissance du projet de politique de traitement des plaintes et du diagramme en annexe à la politique;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du Comité de gouvernance lors de sa séance du 10 juin 2016, les membres ont proposés des modifications au projet de politique de traitement des plaintes ainsi qu'au diagramme en annexe à la politique et en recommandent l'approbation au Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le processus mis en place par le projet de politique de traitement des plaintes répond à l'une des demandes des membres présentée dans une proposition écrite lors de l'Assemblée générale annuelle du 11 juin 2015 (A-98-10.4), laquelle visait le rétablissement de la fonction d'Ombudsman au sein de l'Ordre, et que ce processus de traitement des plaintes constitue une alternative à la fonction d'Ombudsman et répond aux objectifs poursuivis;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE la Politique de traitement des plaintes, incluant le diagramme y annexé, conformément aux commentaires émis ce jour.